
Appel de propositions

Développement d'initiatives d'enseignement au collégial : la santé et les changements climatiques

RÉSUMÉ

Cet appel vise le développement de projets d'enseignement ou pédagogiques au niveau collégial concernant les changements climatiques et leurs liens avec la santé humaine. Les objectifs sont :

- D'améliorer les connaissances et les compétences vis-à-vis des conséquences des changements climatiques sur la santé des futurs professionnels et professionnelles de la santé et des services sociaux afin de favoriser leur préparation;
- De les sensibiliser à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans la pratique clinique.

Les projets d'enseignement ou pédagogiques doivent viser une partie ou l'ensemble des étudiant(e)s en sciences de la santé ou en services sociaux qui sont inscrits en programmes préuniversitaires ou techniques.

Sont admissibles :

- Un(e) ou plusieurs enseignant(e)s d'un CÉGEP, conseillers et conseillères pédagogiques ou personnels des services à la population étudiante;
- Un(e) ou plusieurs étudiant(e)s d'un CÉGEP ou association étudiante, qui devront être appuyés par la direction du CÉGEP.

La date limite de soumission est le **8 janvier 2024 à 17 h.**

LEXIQUE

Adaptation

Ensemble des interventions visant à limiter les impacts négatifs des changements climatiques et/ou à tirer profit des occasions qui en découlent.

Atténuation

Ensemble des interventions visant à limiter les changements climatiques, principalement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les sources et l'augmentation des absorptions par les puits.

Écoanxiété

L'écoanxiété est un état de malaise psychologique et parfois physique de degré variable, caractérisé par l'appréhension d'une menace plus ou moins éloignée dans le futur et significativement associée à la catastrophe écologique, elle-même perçue comme incertaine, difficilement prévisible et peu contrôlable (1).

Écologisation

La notion d'écologisation désigne les processus par lesquels l'environnement est pris en compte dans les politiques publiques, dans les organisations, voire dans les pratiques professionnelles. L'environnement est ici entendu largement. Il comprend aussi bien les questions sanitaires que les milieux naturels ou anthropisés qui supportent la vie (2).

ACRONYMES

CC	Changements climatiques
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec

CONTEXTE

Depuis quelques années, les impacts des changements climatiques (CC) sur la santé de la population sont largement admis, au point que The Lancet Commissions (Santé et changement climatique) reconnaît les changements climatiques comme étant la plus grande menace pour la santé du 21^e siècle. Cette commission admet également que l'action climatique représente la plus grande opportunité d'améliorer la santé globale. Par ailleurs, le secteur de la santé, à l'instar des autres secteurs, contribue lui aussi à l'émission de gaz à effet de serre (GES) (3).

La population québécoise vit déjà avec les effets des CC : hausse des épisodes de chaleur, des crues, des vents violents et des tempêtes côtières, augmentation de différentes menaces sur certains territoires visés (ex. pollen de l'herbe à poux, présence de tiques porteuses de la maladie de Lyme), écoanxiété, etc. Il a été démontré que les CC ont des effets directs sur les maladies respiratoires et cardiovasculaires et peuvent entraîner des interactions avec la médication prise pour ces mêmes maladies, mais aussi avec celle prise pour certains troubles psychotiques.

Le système de santé et de services sociaux est aussi vulnérable aux aléas météorologiques ainsi qu'à la raréfaction de certaines matières premières ou à l'augmentation du prix de ces dernières qui peuvent créer des ruptures d'approvisionnement. Ainsi, le stress climatique causé affaiblit à long terme le potentiel du système de santé et augmente sa vulnérabilité. Par ailleurs, l'aspect santé et sécurité au travail est également pertinent dans ce contexte. En effet, lors d'événements météorologiques extrêmes, le personnel du secteur de la santé et des services sociaux se trouve souvent aux prises avec un double fardeau, vivant du stress sur le plan professionnel, mais aussi sur le plan personnel ou familial, puisque son milieu de vie peut aussi être affecté par le sinistre. De plus, l'aggravation des événements météorologiques extrêmes, en matière de fréquence et d'intensité, ainsi que l'augmentation rapide du nombre de victimes par rapport à la pratique clinique habituelle sont à même d'augmenter le risque d'impacts psychosociaux négatifs sur le personnel clinique et d'intervention (ex. syndrome de stress post-traumatique, épuisement professionnel, anxiété et dépression).

Malgré ces constats, il existe peu de formation faisant le lien entre CC et santé. Dans le cadre du [Plan pour une économie verte 2030](#) et de son [Plan de mise en œuvre](#), le gouvernement du Québec s'est donné comme objectif d'assurer l'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les besoins de la transition climatique. Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) participent à cet effort afin d'outiller autant le personnel professionnel

actuel que les futur(e)s professionnel(le)s de la santé et des services sociaux (action 2.4.1.2 du Plan de mise en œuvre). Parallèlement, dans le milieu collégial québécois, un processus d'écologisation se déploie, s'appuyant soit sur les cinq approches de la durabilité recommandées par l'UNESCO-UNEVO (4), soit sur les principes de l'Éducation relative à l'environnement et aux changements climatiques (ERECC) (5). Ce processus vise entre autres la transformation des curriculums.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Cet appel de propositions concernant la **formation collégiale** vise à développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs aux impacts sanitaires des CC des futurs personnels du secteur de la santé et des services sociaux dans le but d'améliorer la délivrance et la qualité des soins médicaux ainsi que des interventions sociales.

Les initiatives visées dans le cadre de cet appel de propositions porteront sur l'un ou plusieurs des éléments suivants :

- L'adaptation des pratiques et des interventions selon les principes d'équité en santé : ceci concerne la santé mentale et la santé physique, en vue de prévenir les impacts des CC selon les aléas et les menaces (sur des individus, une communauté ou une population) et y répondre;
- L'atténuation des émissions de GES dans les pratiques : impact de certaines technologies ou certains traitements ainsi que les options cliniques visant les cobénéfices pour la santé et l'environnement.

LES DESTINATAIRES

Les projets doivent viser une partie ou l'ensemble des étudiant(e)s en sciences de la santé ou en services sociaux qui sont inscrits en programmes préuniversitaires ou techniques, notamment et sans s'y limiter :

- Techniques en soins infirmiers
- Techniques de diététique
- Techniques d'analyses biomédicales
- Techniques de travail social
- Techniques en orthèses, prothèses et soins orthopédiques
- Techniques en imagerie médicale
- Techniques de radio-oncologie
- Techniques d'archives médicales
- Technique d'hygiène dentaire, de denturologie ou de prothèses dentaires
- Techniques en soins préhospitaliers
- Techniques d'éducation spécialisée
- Techniques de pharmacie
- Techniques de gestion et d'intervention en loisir
- Techniques d'électrophysiologie médicale
- Techniques de physiothérapie
- Techniques de radiodiagnostic
- Techniques d'inhalothérapie

CARACTÉRISTIQUES DES PROPOSITIONS POUVANT ÊTRE SOUMISES

Cet appel de proposition vise à soutenir le lancement, l'enrichissement ou l'amélioration d'initiatives d'enseignement ou pédagogiques permettant de répondre aux besoins de compétences des futures équipes de santé et de services sociaux concernant la lutte contre les CC. Les projets proposés doivent démontrer leurs apports ou leurs liens avec les devis ministériels existants pour les diplômes ciblés ainsi qu'une description des apprentissages attendus. Dans le cadre de l'enrichissement ou de l'amélioration d'initiatives déjà existantes, il est recommandé de s'appuyer sur les résultats obtenus par l'initiative existante et/ou d'en proposer une brève évaluation dans la proposition soumise.

Différents types de projets peuvent être développés, tels que :

- Des cours optionnels virtuels ou en présentiel, synchrones ou asynchrones;
- L'adaptation de cours existants;
- Une programmation d'événements d'éducation populaire (par exemple, Fresque du climat), des ateliers de vulgarisation scientifique, des conférences, des débats, des projections de documentaire, etc.;
- Des laboratoires vivants : apprentissages de compétences et de connaissances reliées à la santé humaine grâce à des projets d'écologisation du campus;
- Balado ou vidéo à l'intention des apprenants des cursus de la santé et des services sociaux;
- Itinéraire (sortie éducative dans un territoire pour observer les effets des CC et des mesures de lutte contre les changements climatiques ou biographie climatique (type d'études de cas visant à relier les effets des CC sur la santé d'une personne [réelle ou fictive] sur son parcours de vie et les mesures d'adaptation possibles) visant à comprendre les effets cumulatifs des CC sur la santé et les inégalités sociales dans un quartier ou pour une population accumulant des facteurs de risques, ou visant à développer des parcours physiques ou symboliques d'adaptation ou d'atténuation;
- Création d'outils didactiques pour l'enseignement des changements climatiques pour les futur(e)s professionnel(le)s de la santé et des services sociaux.

La pérennité ou la reproductivité de ces projets devra être assurée par les établissements quand le financement relié à cet appel de propositions prendra fin, c'est-à-dire le maintien des projets ou l'élaboration, par exemple, de documents, de vidéos afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'y référer dans le futur.

LIGNES DIRECTRICES

Admissibilité :

Du projet

Pour être admissible, un projet doit :

- Être réalisé au sein d'un établissement collégial public québécois, qu'il soit francophone ou anglophone;
- Être destiné aux étudiant(e)s du collégial dans les cursus préuniversitaires ou liés aux sciences de la santé et en intervention sociale;
- Être offert dans le cadre d'un cours ou dans le cadre d'activités parascolaires;
- Avoir des objectifs pédagogiques et un lien avec le parcours éducatif en santé et services sociaux;
- Se dérouler pendant les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (l'activité peut être ponctuelle ou s'étendre sur plusieurs semaines ou sur deux années scolaires);
- Être offert gratuitement à la communauté étudiante ou selon les barèmes habituels des frais de scolarité;
- Favoriser la participation active de la communauté étudiante lors de la phase de planification (participation aux objectifs de formation, participation aux recherches pour déterminer le contenu, diffusion auprès de la communauté étudiante, etc.) et/ou dans les méthodes pédagogiques du projet (groupe de discussions, études de cas, sorties terrain, etc.);
- Proposer des enseignements ou des activités pédagogiques qui doivent être structurants et basés sur les données probantes, qu'ils concernent l'adaptation ou la réduction des émissions de GES.

Ne sont pas admissibles les projets :

- Ne pouvant pas être réalisés en moins de deux ans;
- Visant la formation des professeurs en vue de l'acquisition de savoirs et de compétences concernant l'enseignement de l'enjeu climatique (cet élément sera couvert dans le cadre d'un appel de propositions ciblée);
- Visant uniquement la diffusion d'information ou la réalisation de projets de recherche;

- Ayant débuté avant la présentation de la demande, à moins que celle-ci ne permette au projet de rejoindre un public renouvelé, d'entamer une nouvelle phase ou de prendre plus d'ampleur;
- Étant uniquement en lien avec le développement durable ou dont le lien avec les CC n'est pas direct ni avéré;
- Dédoublant une formation déjà existante dans l'établissement.

Puisque l'interdisciplinarité dans le domaine collégial est reconnue comme favorisant l'exposition des apprenants à des situations réalistes et ultimement améliore les services aux patients, les projets s'inscrivant dans cette mouvance seront favorisés. De même, les projets peuvent s'inscrire dans des démarches d'écologisation déployées par d'autres acteurs du milieu collégial, telles que celle décrites dans le *Plan d'action pour l'écologisation des réseaux des cégeps 2022-2024* de la Fédération des cégeps. Cet appel veut aussi encourager le développement de pratiques inclusives afin de rejoindre les différentes communautés étudiantes (incluant les étudiant[e]s en situation de handicap, issus des minorités ou des communautés autochtones ou inuites). Ainsi, il est fortement recommandé de travailler en lien avec les associations étudiantes.

Du demandeur

Les demandeurs admissibles à cet appel de propositions sont les suivants :

- Un(e) ou plusieurs enseignant(e)s d'un CÉGEP, conseillers et conseillères pédagogiques ou personnels des services à la population étudiante;
- Un(e) ou plusieurs étudiant(e)s d'un CÉGEP ou association étudiante, qui devront être appuyés par la direction du CÉGEP.

Le demandeur peut aussi s'adjoindre d'autres partenaires (organismes publics, privés ou OBNL/OSBL, œuvrant dans le domaine de l'éducation non formelle [musée, parc, etc.], de la santé ou des CC), mais la coordination et la mise en œuvre du projet doivent cependant être assumées par le demandeur pendant toute la durée de sa réalisation. Les partenaires devront jouer un rôle actif dans la réalisation du projet et leur apport spécifique devra être présenté dans la demande.

Montant de l'aide financière

L'aide financière maximale accordée est de 50 000 \$, les modalités de versement étant prévues dans l'entente-type qui sera conclue entre les parties, ce dernier étant joint au présent appel à titre d'annexe.

Un montant maximal représentant 5 % du coût du projet devra être utilisé pour une évaluation de fin de projet et pour la diffusion des résultats dans la communauté collégiale. L'évaluation d'une initiative préexistante, le cas échéant, n'est pas incluse dans les 5 %.

Règles de cumul

Une contribution financière de la part de l'organisme demandeur ou d'un partenaire financier n'ayant pas de conflit d'intérêts avec les objectifs de la formation n'est pas obligatoire, mais sera considérée comme un avantage lors de l'évaluation de la proposition.

Cette aide financière peut être cumulée à d'autres sources de financement public. Les contributions financières publiques, quant à elles, sont possibles si le total ne dépasse pas 100 % des dépenses admissibles du projet une fois combinées à l'aide financière du programme. Cela inclut l'aide provenant directement ou indirectement des ministères ou organismes gouvernementaux (fédéraux et provinciaux), de leurs sociétés d'État et des entités municipales.

L'aide financière ne peut être combinée à une aide financière provenant d'un autre programme financé par le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Dépenses acceptées

Les dépenses admissibles sont les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation du projet :

- La rémunération du personnel affecté à la réalisation du projet (y compris les charges sociales), les coûts de dégagement du personnel professoral ou les frais de consultants;
- Les frais de traduction ou les droits d'auteurs pour l'utilisation de matériel existant ou devant être adapté;
- Les dépenses associées aux activités de concertation entre les parties prenantes et le demandeur;

- Les frais de communication, incluant les frais reliés à la promotion des projets développés et à l'impression de la documentation nécessaire dans le cadre du projet;
- Les honoraires professionnels versés à une personne morale pour une tâche précise ou un service particulier;
- Les frais d'administration (fournitures, personnels administratifs reliés au projet, comptabilité et informatique, etc.) reliés à la réalisation du projet jusqu'à concurrence de 15 % de l'aide financière;
- Les frais de transport, de repas et d'hébergement à l'intérieur du Québec, lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation du projet et dans la limite des montants de remboursement fixés par [le gouvernement du Québec](#).

Dépenses non acceptées

Les dépenses de fonctionnement non reliées au projet et les dépenses suivantes ne sont pas acceptées :

- Les frais de représentation;
- Les frais de diffusion à la communauté scientifique tels que la publication d'articles scientifiques;
- Les frais reliés au fonctionnement ou à la mission de l'organisation;
- Les dépenses qui ne sont pas nécessaires, ni directement liées, à la réalisation des activités;
- Les frais engagés avant la confirmation de l'aide financière accordée et après la fin de la période couverte par le protocole d'entente;
- Le coût d'équipements informatiques;
- Les dépenses d'immobilisation, par exemple les frais relatifs à l'aménagement d'infrastructures, à l'acquisition de matériel roulant ou d'immeubles, ou à la rénovation de bâtiments;
- Les frais de déplacement et les autres dépenses engagées à l'extérieur du Québec;
- L'achat de crédits carbone;
- La portion des taxes pour laquelle le bénéficiaire de l'aide financière a droit à un crédit de taxes sur les intrants, à un remboursement de taxes sur les intrants, à un remboursement, à une exemption ou à une exonération de la TPS ou de la TVQ.

Échéancier

Les livrables finaux sont attendus avant le 30 juin 2026.

Reddition de compte

La soumission d'un rapport de mi-réalisation du projet et d'un rapport de fin de projet sera requise.

Le rapport de fin de projet, outre les éléments mentionnés dans le modèle d'entente joint à cet appel de propositions à titre d'annexe, devra permettre de faciliter le déploiement à plus grande échelle de ce type d'initiative à travers l'évaluation des bons coups et des difficultés rencontrées.

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Comité et processus

Les propositions admissibles seront évaluées par un comité d'experts indépendants.

Une note sera attribuée à une proposition en fonction des critères d'évaluation et de la pondération présentés ci-dessous. Il est donc important de répondre spécifiquement à chacun des critères. Les projets ayant obtenu les meilleurs pointages seront retenus jusqu'à l'épuisement du financement. L'INSPQ se réserve le droit de demander des modifications aux projets retenus afin d'assurer la cohérence et la complémentarité entre toutes les formations à venir (programmes de formation ciblés, thèmes abordés, processus et indicateurs d'évaluation).

- Lorsqu'une proposition sera retenue, une lettre sera transmise au demandeur pour informer de la décision et confirmer le montant de l'aide financière accordée. Une entente sera ensuite conclue entre l'INSPQ et le demandeur afin de fixer toutes les modalités relatives à l'aide financière accordée. Le modèle de l'entente est joint au présent appel de propositions.

Critères

Les projets admissibles seront évalués selon cinq critères. La description de ces critères et le pourcentage attribué à chacun d'eux sont mentionnés ci-dessous.

A) Approche de réalisation (30 %)

- Clarté de la proposition et liens manifestes avec les CC; pertinence du projet vis-à-vis des objectifs des actions de formation et de mobilisation (volet Santé) du [Plan pour une économie verte 2030](#) et de son [Plan de mise en œuvre](#);
- Exhaustivité de l'évaluation du contexte (littérature scientifique, tendances actuelles, etc.) et de sa pertinence pour le modèle de formation proposé, si applicable;
- Pertinence du plan de réalisation;
- Pertinence des méthodes ou des approches proposées;

- Faisabilité de l'approche suggérée (y compris les partenariats, l'échéancier du projet et le calendrier de réalisation, le budget, etc.);
- Prévision des difficultés risquant de survenir durant le projet et le plan de gestion des risques;
- Pertinence des documents en soutien à la proposition (C.V., portfolio, plans, photos, images, lettres d'appui, résolutions, etc.).

B) Originalité de la proposition (10 %)

- Potentiel de création de nouvelles approches en lien avec la lutte contre les CC au Québec;
- Capacité à joindre de nouvelles clientèles ou à élargir les clientèles existantes.

C) Équipe de travail (20 %)

- Compétences des membres de l'équipe de travail proposée pour la réalisation du projet, y compris leur formation et leur expérience. La démonstration de leur complémentarité au niveau des champs d'expertise, des méthodologies ou des disciplines de santé couvertes devra être apportée;
- Interdisciplinarité de l'équipe ou aptitude de l'équipe à créer des synergies entre différentes disciplines de la santé et des services sociaux;
- Capacité des membres de l'équipe à promouvoir avec succès et de façon appropriée les projets, comme le démontrent leurs activités de diffusion des connaissances (publications, présentations aux conférences, séances d'information, rencontres avec des médias, etc.).

D) Environnement organisationnel de réalisation (10 %)

- Disponibilité et accessibilité du personnel, des installations, de l'infrastructure et du réseau de collaborateurs nécessaires pour mener à bien le projet;
- Environnement de gestion propice à la réalisation et au suivi du projet.

E) Impact du projet (30 %)

- Possibilité de participer à la protection et à l'amélioration de l'état de santé de la population québécoise et, dans une vision plus large, de la population mondiale;
- Caractère approprié et adéquat du plan proposé pour la transmission et l'échange de connaissances (sensibilisation et éducation de la population et des acteurs concernés par les CC, diffusion de l'information dans les médias sociaux et traditionnels);
- Potentiel de pérennisation et de reproductivité du projet.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Étape 1

- Formulaire de soumission d'une proposition;
- Budget détaillé et équilibré sur la base du modèle proposé;
- Échéancier sur la base du modèle proposé;
- Signature d'un accord par la direction de l'établissement et détaillant son engagement. Il doit préciser les conditions de sa participation au projet et les ressources qu'il est en mesure d'y consacrer (locaux, surveillance, matériel, financement ou autre);
- Résolution autorisant le ou la signataire de la demande à agir au nom du requérant, le cas échéant.

Étape 2

Faites parvenir vos documents par courriel à M^{me} Mélanie Perroux (melanie.perroux@inspq.qc.ca) en format PDF **avant le 8 janvier 2024 à 17 h.**

Étape 3

- Vous recevrez par courriel, dans un délai de cinq à dix jours ouvrables, un accusé de réception et de qualification vous confirmant que votre proposition est admissible.

RENSEIGNEMENTS

Deux rencontres virtuelles d'information seront organisées en vue de présenter l'appel de propositions et de répondre aux questions :

- Mardi 7 novembre 2023 de 12 h à 13 h : [lien d'inscription](#)
- Mercredi 22 novembre 2023 de 16 h à 17 h : [lien d'inscription](#)

Si vous avez des questions relativement à cet appel de propositions, n'hésitez pas à contacter M^{me} Mélanie Perroux à l'adresse courriel : melanie.perroux@inspq.qc.ca.

RÉFÉRENCES

1. Gousse-Lessard AS, Lebrun-Paré F. Regards croisés sur le phénomène « d'écoanxiété » : perspectives psychologique, sociale et éducationnelle. Éducation relative à l'environnement Regards - Recherches - Réflections. 2022;17-1. Disponible : <https://journals.openedition.org/ere/8159>
2. Mormont M. Écologisation : entre sciences, conventions et pratiques. Natures Sciences Sociétés. 2013;21(2):159-60.
3. Health Care Without Harm, ARUP. Health care's climate footprint – How the health sector contributes to the global climate crisis and opportunities for action [En ligne]. 2019. Disponible : https://noharm-global.org/sites/default/files/documents-files/5961/HealthCaresClimateFootprint_090619.pdf
4. Centre international UNESCO-UNEVOC pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels. Écologisation de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels – Guide pratique pour les institutions [En ligne]. France et Allemagne : UNESCO; 2017. Disponible : <https://unevoc.unesco.org/home/UNEVOC+Publications/lang=sp/akt=detail/qs=6077/>
5. Sauvé L. L'éducation relative au changement climatique : une lecture à la lumière du Pacte de Glasgow. Ere. 2022;17(1). Disponible : <https://www.erudit.org/fr/revues/ere/2022-v17-n1-ere07463/1093834ar/>